



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE PEINTURE 2015
SUR LE THEME :
« REPRESENTATIONS DU CHÂTEAU D'IMBLEVILLE,
LA PERLE DE LA SAÔNE »

- Le concours est ouvert aux adultes à partir de 16 ans. L'œuvre présentée peut être une peinture à l'huile ou acrylique, un pastel, une aquarelle ou un dessin.
- Chaque candidat(e) ne peut présenter qu'une seule œuvre. Il ou elle peut présenter son tableau plusieurs années de suite. Cependant un tableau ayant gagné le concours ne pourra pas être présenté une seconde fois.
- L'œuvre doit représenter une vue du château, du pont-levis, des jardins ou de la chapelle.
- Les artistes voulant concourir peuvent accéder aux jardins entre le 21 Juin et le 30 Août. S'ils veulent venir en dehors des jours d'ouverture (voir ci-dessous), ils sont priés de téléphoner pour prévenir de leur arrivée au 02 35 32 30 01, de préférence le matin entre 9 h et 10 h 30.
- Chaque oeuvre devra comporter au verso le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de son auteur.
- Les œuvres resteront la propriété de leur auteur. Le tableau gagnant pourra être reproduit (photo digitalisée) et mis sur le site internet ou facebook du château d'Imbleville. Ceci dans un but de promotion du site et du monument - à l'exclusion de toutes fins commerciales.
- Toutes les œuvres concourant au prix seront exposées le Dimanche des Journées du Patrimoine en Septembre 2015 et le public sera invité à voter pour désigner l'œuvre gagnante. Le dépouillement de l'urne se fera en public en fin d'après-midi.
- Le Château d'Imbleville est appelé « La Perle de la Saône ». Vers la fin du mois de Septembre, l'artiste gagnant sera invité à recevoir une perle, prix du concours. Elle lui sera remise au cours d'une réunion amicale.
- La Société Civile du Vivier qui détient le château d'Imbleville ne souscrit aucune assurance et sera dégagee de toute responsabilité en ce qui concerne tout dommage éventuel pouvant survenir aux œuvres présentées au Prix de Peinture.

Les jardins seront ouverts au public du 20 Juin au 30 Août le jeudi, vendredi, samedi & dimanche. De 11 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Entrée gratuite pour les artistes. Leur œuvre terminée, ils pourront la remettre à la billetterie ou à défaut, téléphoner au 02 35 32 30 01 en vue de la livraison.